



Obliger une copropriété à passer en Syndic Professionnel

Par **Phil FER**, le **06/12/2016** à **17:42**

Bonsoir,

Etant copropriétaire et syndic bénévole d'une copropriété, et suite à de gros problèmes de gestion du fait de personnes malhonnêtes d'un côté et manipulées de l'autre, voici ma question :

Comment obliger la copropriété à passer à un Syndic Professionnel ?

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **06/12/2016** à **18:19**

bonjour,

vous indiquez au conseil syndical que vous n'avez pas l'intention de renouveler votre mandat de syndic et qu'avant l'échéance de ce mandat, l'assemblée générale devrait choisir un nouveau syndic qu'il soit professionnel ou non professionnel.

il vaut mieux éviter que le prochain syndic soit un mandataire judiciaire nommé par le président du TGI.

Salutations

Par **Phil FER**, le **06/12/2016** à **19:20**

Je comprends votre réponse, mais je souhaite surtout savoir si je peux obliger à ce que ce soit un syndic professionnel.

Par **youris**, le **06/12/2016** à **19:42**

ma réponse est pourtant claire, c'est l'A.G. qui choisit son syndic, Chacun de ses membres est libre de son choix.

vous n'avez aucun pouvoir pour obliger les membres de l'A.G. à voter selon votre choix

personnel.

Par **Phil FER**, le **06/12/2016** à **19:54**

Je ne veux pas obliger à prendre un syndic plutôt qu'un autre, je veux juste obliger le fait que ce soit un syndic professionnel parce que la copropriété est ingérable par aucun des copropriétaires : il y a d'un côté des personnes malhonnêtes et d'autres qui se font manipuler et le tout font des choses contraire à l'intérêt de la copropriété tout en bloquant mon activité normale de syndic.